

cipaux secteurs de densification préférentielle déjà identifiés concernent, outre les Ardoines, l'opération Avenir Gambetta à Ivry, le Lugo à Choisy-le-Roi, La Carelle à Villeneuve-le-Roi. Il conviendra d'améliorer l'accessibilité du futur centre de congrès d'Orly, y compris par un éventuel prolongement de l'Orlyval.

La Plaine Centrale du Val-de-Marne, autour de Créteil, est un pôle économique, universitaire et administratif majeur. Ses dynamiques internes et ses grandes fonctions de centralité seront amplifiées par l'amélioration de ses liaisons avec ses territoires voisins, notamment Seine Amont et l'aéroport d'Orly, ainsi que par le renforcement d'équipements structurants comme le stade de football Duvauchelle. Le port de Bonneuil-sur-Marne et la plate-forme logistique de Valenton sont des équipements majeurs qui seront confortés ; le prolongement de la RN406 au port de Bonneuil s'inscrit dans cette orientation.

Le Haut Val-de-Marne, situé aux limites du cœur d'agglomération, devra connaître un développement économique et urbain mesuré, avec le maintien de ses équilibres environnementaux et paysagers, tout en prévenant du risque de marginalisation par rapport aux dynamiques régionales.

Renforcement et mise en réseau des grands pôles structurants de l'agglomération centrale

Les agglomérations de Sénart et de Melun Val de Seine sont des territoires stratégiques du

SDRIF. Ils bénéficient de coopérations territoriales déjà fortes qui permettent d'envisager un projet partagé pour la mise en oeuvre des grandes orientations de valorisation de l'écosystème et du patrimoine paysager (ici particulièrement remarquable) et bâti, de développement économique et d'ouverture de la ville sur le fleuve, dans une dynamique de développement actif de l'habitat.

Ce territoire profite de plusieurs atouts à valoriser, notamment sa localisation à l'interface de l'agglomération centrale et des territoires hors agglomération centrale, des grandes capacités de construction de logements, une qualité de desserte RER, qui sera améliorée, et un important potentiel foncier.

Il est cependant pénalisé par un taux d'emploi insuffisant et un sous-dimensionnement des équipements et des services administratifs, qui demande un effort important. À ce titre, les équipements universitaires de la ville nouvelle de Sénart seront confortés (IUT de Lieusaint-Paris XII Créteil). Les liaisons au sein du territoire seront facilitées par la réalisation de transports collectifs en site propre, notamment entre Melun et Sénart, d'une part, et entre Corbeil et Évry d'autre part.

Au sein de ce territoire, la ville nouvelle de Sénart relève d'une opération d'intérêt national. Elle n'est pas encore, en effet, arrivée à maturité de son développement. Cette spécificité contribue à son maintien parmi les territoires stratégiques du SDRIF. Sénart profite d'une potentialité foncière importante qui devra permettre une participation forte aux objectifs régionaux en matière de construction de logements, en visant une densification

urbaine. Cette contribution permettra à la ville nouvelle de renforcer une centralité de cœur du faisceau, permettant un renouvellement de l'équilibre habitat/emploi, et donc s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité, d'un renforcement des équipements, d'un développement de l'emploi et de la mise en place d'une meilleure synergie avec la communauté d'agglomération melunaise.

La centralité naissante autour du Carré Sénart sera confortée dans le respect des coupures d'urbanisation, notamment par la création d'un grand équipement culturel digne de la scène nationale.

L'armature de transports collectifs sera renforcée par plusieurs projets importants visant à mettre en relation des pôles, à réduire la coupure de la Seine et à faciliter les ouvertures vers les faisceaux voisins : une nouvelle ligne de rocade de transport collectif en site propre sur voirie reliera les grands pôles périurbains de l'est (Roissy - Charles de Gaulle, Val Maubuée, Sénart/Melun Val de Seine), l'Arc sud-est de la liaison « Arc Express », l'achèvement du bouclage de Grand Tram, le tramway Villejuif-Juvisy. D'autres projets de TCSP sur voirie compléteront le dispositif pour la desserte des bassins de vie.

Le secteur de l'aérodrome de Melun Villaroche est inscrit au SDRIF en secteur d'urbanisation conditionnelle. Ce dernier pourra s'ouvrir à l'urbanisation en vue d'y accueillir des activités de haute technologie, ou de types aéronautiques, uniquement lorsque sa desserte en transports collectifs sera garantie, au-delà de la desserte routière actuellement prévue, via deux échangeurs existants le

long de l'autoroute A5b.

Les projets d'aménagement du territoire devront intégrer les contraintes dues aux risques d'inondation. Des nouveaux franchissements de Seine seront prévus à Vigneux-sur-Seine et à Melun. À Vigneux-sur-Seine, ce franchissement est réservé aux véhicules légers et à un transport collectif en site propre.

Grands territoires hors agglomération : qualité de vie et dynamiques propres renforcées

Les territoires de Fontainebleau, de Montereau-Fault-Yonne, du Grand Provinois seront confortés tant dans leur rôle structurant au sein des grands bassins de vie que par une diversification économique plus affirmée, compte tenu de leur histoire industrielle. L'amélioration de la liaison Provins - Montereau-Fault-Yonne-Melun devrait avoir un effet d'entraînement pour l'ensemble des territoires interrégionaux de l'est de la Seine-et-Marne.

Le territoire de Nemours-Val de Loing constitue un pôle structurant. Il connaît de sérieuses difficultés économiques et sociales, mais possède de bonnes opportunités qui seront confortées. D'une part, il profite de structures intercommunales dynamiques, à travers l'association du Val de Loing et le syndicat mixte Seine et Loing, porteurs d'études et de projets structurants, concernant notamment l'emploi (pôle matériaux nouvelle génération, groupement d'intérêt public « GIP Emploi »). D'autre part, ces intercommunalités s'organisent autour de réseaux (infrastructures routiè-